

MAIRIE DE MONTPELLIER



SECRETARIAT GÉNÉRAL

Monsieur A Z E M A

Conseiller Municipal délégué

Lors de l'établissement du tableau d'avancement pour le grade de 1er Custode du Musée Fabre, le 21 Décembre 1936, un seul custode a été appelé à siéger avec voix consultative au sein de la Commission alors que, conformément au Règlement du personnel (art. 12), ce sont deux custodes qui auraient dû siéger à ce titre.

Cette irrégularité ayant donné lieu à une protestation de la part du personnel, l'Administration a estimé qu'il convenait de procéder à l'établissement d'un nouveau tableau d'avancement appelé à remplacer celui établi irrégulièrement le 21 Décembre 1936.

A cet effet, les custodes ont été à nouveau appelés à désigner leurs délégués - titulaires et suppléants -. Cette formalité ayant été accomplie, j'ai décidé de réunir la Commission d'avancement le Samedi 27 Mars courant à 16 H. 30 à la Mairie en vue de l'établissement du nouveau tableau d'avancement.

Il convient en effet que ce dernier soit établi le plus promptement possible de façon à permettre la désignation du remplaçant du 1er Custode, M. PY, admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 31 Mars 1937.

Je vous serais donc reconnaissant de vouloir bien assister à la réunion de la Commission d'avancement aux jour et heure sus-indiqués.

.....

Veillez agréer, Monsieur et Cher Collègue, l'assurance de ma considération distinguée.

Le MAIRE,

Pour le Maire absent,

Le Premier Adjoint.

03

